
- Rénovation de l'éclairage public – Zone de l'Empereur -

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-cinq, les trois avrils à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté. - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Louis **BACHELLERIE**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Philippe **ROCHE**, Haute-Corrèze Communauté.

Étaient excusés : M. Philippe **CARTIER**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté (pouvoir à M. Charles **FERRE**) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté. – M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Charles **FERRE**)

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille **BENESTEAU**, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Madix **MOUANDZA**, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres



Il est rappelé que le Syndicat de la Diège et le Conseil Départemental de la Corrèze portent un programme de rénovation de l'éclairage public, baptisé CREPUSCULE, permettant un taux d'aide bonifié de 60% du montant HT des travaux.

Le SYMA A89 est éligible à ce programme de rénovation, bien qu'il ne soit pas un adhérent statutaire du Syndicat de la Diège.

Il s'agit d'une opportunité pour le SYMA A89 de pouvoir rénover les luminaires d'éclairage public installées dans la Zone d'Activités du Parc de l'Empereur à moindre coût, permettant également une économie sur la facture d'électricité.

Aussi, il sera nécessaire de mettre en place une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de la Diège et le SYMA A89 devra présenter une demande de versement du fonds de compensation de la TVA (le SYNDICAT ne peut plus le percevoir car les dépenses réalisées au compte « 458 – opérations sous mandats » sont exclues de l'assiette du FCTVA).

Le projet technique et financier établi par le Syndicat de la Diège, dont le plan de financement est le suivant :

<u>DEPENSES</u>	
Montant HT PROJET EP	30 688,75 €
<i>Montant dépenses soumises à TVA</i>	<i>20 723,00 €</i>
TVA 20%	4 144,60 €
TVA NON RECUPERABLE	4 079,28 €
TOTAL DEPENSES	38 912,63 €

<u>RECETTES</u>	
SUBVENTION – DIEGE (60% du HT)	18 413,25 €
TOTAL RECETTES	18 413,25 €
RESTE A CHARGE SYMA A89	16 420,10 €

A l'unanimité, le comité syndical approuve la rénovation de l'éclairage public.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président

